

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2014/CNRA-RCAR

Séance publique

Le 16 juin 2014 à 10H, il sera procédé, dans le siège de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), organismes gérés par la Caisse de Dépôt et de Gestion, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:

L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE CNRA/RCAR EN MATIÈRE DE LOGICIEL (2LOTS)

- **LOT N°1** : Assistance technique en matière de logiciel : développement
- **LOT N°2** : Assistance technique en matière de logiciel : expertise

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré soit :

- Au Bureau 301- Direction Administration et Finances de CNRA/RCAR, situé au Centre d'Affaires- Avenue Annakhil - Hay Ryad - RABAT,
- Sur demande à l'adresse mail : achats@rcar.ma,
- En téléchargement à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma;
- En demandant son envoi par voie postale dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'État ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000.00 DHS (Dix Mille Dirhams) pour chaque lot.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **LOT N°1** : Minimum : 1 500 000,00 Dhs TTC / Maximum : 3 000 000,00 Dhs TTC.
- **LOT N°2** : Minimum : 250 000,00 Dhs TTC / Maximum : 500 000,00 Dhs TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse précitée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation relatif au présent appel d'offres.

